



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020 EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey dûment convoqué, s'est réuni le 02 juillet 2020 en session ordinaire à la Salle des Fêtes communale sous la présidence de Monsieur BERTHOMIER, Maire. 19 votants ainsi que du public.

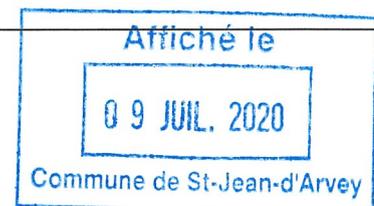
**Présents :** C. BERTHOMIER, E. PARENT, T. MEROT, V. SANZO, D. MORAIN, M. BUENSOZ, G. CARRAZ, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, E. PARENT, B. WEILAND, G. PETIT, F. VINIT, B. GAUTHIER, M.J. DUMAS, A. VINCENT.

**Excusés :** Nicolas FAVRE

**Absents :** néant

**Procurations :** Nicolas FAVRE donne procuration à Elodie PARENT

**Invités :** Lionel FIGINI, secrétaire de Mairie



➤ **Ouverture de séance :**

Par Monsieur le Maire à 20h06.

➤ **Evelyne PARENT est nommée secrétaire de séance.**

➤ **Préambule :**

Monsieur le Maire remercie les présents et constate que le quorum est atteint.

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 juin 2020.

➤ **Déclaration du maire en début de séance:**

Depuis le 23 mai, date de notre installation, nous ferons ce soir le 2eme conseil municipal, des élus nouvellement installés. Dans un temps très court, il nous a fallu proposer au conseil des décisions à prendre très rapidement. Encore lundi, nous étions avec les bénévoles de la bibliothèque pour définir les horaires de réouverture de celle-ci. Ce matin, nous étions encore en discussion avec ELIOR, le prestataire de la cantine scolaire pour faire connaître les tarifs de rentrée, aux parents, le plus vite possible.

Ceci bouscule nos façons de travailler, de communiquer.

Cette installation dans un contexte exceptionnelle et contraint, nous conduira cet été à poser les choses pour un fonctionnement plus normalisé à la rentrée, notamment dans la transmission des informations aux élus. Je vous remercie.

➤ **Délibérations :**

**1.1. Administration générale :**

**1.1.1 SIVU gendarmerie : Le syndicat intercommunal à vocation unique de gestion de la gendarmerie de Challes les eaux - nomination des délégués**

La commune de Saint Jean d'Arvey a adhéré au SIVU de la Gendarmerie de Challes les Eaux par



délibération n°3/2015 du 12 janvier 2015.

Vu l'article 6 des statuts du SIVU de la Gendarmerie de Challes les Eaux ;

Vu le renouvellement du Conseil municipal de la commune de Saint Jean d'Arvey ;

Considérant qu'il est nécessaire, en tant que collectivité adhérente au syndicat, de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune ;

Le Conseil municipal délibère comme suit :

POUR : 19      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Désigne titulaires : Madame Evelyne PARENT et Madame Martine BUENSOZ,  
et suppléants : Monsieur Christian BERTHOMIER et Monsieur Thierry MEROT,

### **1.1.2 Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint Jean d'Arvey**

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal n°24/2020 en date du 4 juin 2020 a décidé de fixer à 4, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSENTION : 0

Ont été proclamés à l'unanimité membres du conseil d'administration du CCAS de Saint Jean d'Arvey

Madame Evelyne PARENT

Madame Catherine ALLERA

Monsieur Julien BON BETEMPS-PETIT

Madame Dominique MORAIN

### **1.1.3 Grand Chambéry :**

#### **1.1.3.1 Adhésion au groupement de commandes assistance à maîtrise d'ouvrage opérateurs de téléphonie »**

Le dossier est présenté par Thierry MEROT, adjoint. La communauté d'agglomération Grand Chambéry a créé un groupement de commandes relatif à un appel d'offres « opérateurs de téléphonie ».

La Direction des systèmes d'information de Grand Chambéry pilotera cette consultation. L'accompagnement par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) spécialisée dans ce secteur permettra d'effectuer en amont les diagnostics pour chaque commune membre et d'identifier les axes d'optimisation. Une consultation organisée à l'échelle intercommunale conduira à mieux s'organiser face à la complexité du marché.

La commune de Saint Jean d'Arvey a été sollicitée afin d'adhérer audit groupement de commandes pour les achats concernant le matériel de la mairie.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère comme suit :

POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSENTION : 0

### 1.1.3.2 groupement de commandes pour l'achat de combustible bois énergie

Le dossier est présenté par Thierry MEROT, adjoint. Un travail collaboratif est en cours depuis l'automne 2019 réunissant Grand Chambéry, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges et les communes forestières autour de la thématique forêt et bois-énergie, en vue de répondre aux objectifs de la Charte forestière de territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Chambéry en matière de développement et structuration de la filière bois-énergie.

L'objectif de ce travail est également de renouveler et élargir le marché de commandes groupées mis en place entre 2016 et 2020 pour l'approvisionnement en bois-énergie par le PNR du Massif des Bauges et l'agglomération.

Un groupement de commandes pour la fourniture de combustible bois-énergie pour les chaufferies des communes (bois déchiqueté ou bois-granulés) permet de mutualiser les compétences, rationaliser la démarche et réaliser des économies d'échelle.

Grand Chambéry est le coordinateur du groupement et agit au nom et pour le compte du groupement jusqu'à la notification des marchés, chaque membre assurant l'exécution du marché qui le concerne.

La commune de Saint Jean d'Arvey a été sollicitée afin d'adhérer audit groupement de commandes.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, approuve l'adhésion au groupement de commande « bois énergie » dont Grand Chambéry est le coordinateur, et délibère comme suit

POUR : 19 voix                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### 1.1.3.3 Convention de mise à disposition de broyeur de végétaux

La communauté d'agglomération Grand Chambéry s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire avec pour principal objectif la diminution de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Benjamin WEILAND, conseiller délégué indique que dans le cadre de ce programme, Chambéry Métropole met à disposition des habitants via les services techniques des communes, des broyeurs de végétaux. Les conditions de mise à disposition de ce matériel sont décrites dans une convention.

Pour simplifier le prêt de broyeur aux habitants, la convention de mise à disposition a été revue, notamment en prévoyant :

- l'utilisateur devra fournir une attestation de responsabilité civile,
- la signature d'une attestation sur l'honneur,
- un chèque de caution de 1.000 euros.

**en revanche, la fourniture d'une attestation pour le bris et le vol n'est plus exigée.**

Monsieur le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention de mise à disposition de broyeur de végétaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet comme suit :

POUR : 19 voix                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0



#### 1.1.3.4 nomination des représentants dans les commissions

Vu les statuts de la communauté d'agglomération grand Chambéry ;  
Vu le renouvellement du conseil municipal de la commune de Saint Jean d'Arvey ;  
Considérant qu'il est nécessaire que la commune soit représentée au sein des différentes commissions de la communauté d'agglomération Chambéry métropole ;  
Désigne pour représenter la commune dans les commissions suivantes :

Agriculture périurbaine, des forêts, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique : **Benjamin WEILAND, Marie-Jo DUMAS, Adeline VINCENT**

Economie et communication : **Evelyne PARENT**

Economie sociale et solidaire : **Néant**

Tourisme : **Elodie PARENT, Adeline VINCENT**

Habitat, programme local de l'habitat, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage : **Nathalie MOLLARD, Thierry MEROT**

Bâtiments et du patrimoine : **Dominique MORAIN**

Déchets ménagers et assimilés et programmes de prévention : **Evelyne PARENT, Adeline VNCENT**

Equipements collectifs, sportifs et associatifs et relations avec les clubs sportifs : **Florian VINIT, Guillaume PETIT**

Finances : **Nicolas FAVRE, Bernard GAUTHIER**

Projet d'agglomération et évolution des compétences : **Christian BERTHOMIER**

Ressources humaines et moyens des services : **Evelyne PARENT, Christian BERTHOMIER**

Multi modalité, transports, déplacements et schéma de déplacements : **Thierry MEROT, Bernard GAUTHIER, Martine BUENSOZ**

Voiries et infrastructures : **Gaston CARRAZ**

Renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale : **Evelyne PARENT**

Urbanisme : **Thierry MEROT, Nathalie MOLLARD, Gaston CARRAZ, Catherine ALLERA, Marie-Jo DUMAS**

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

POUR : 19 voix      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

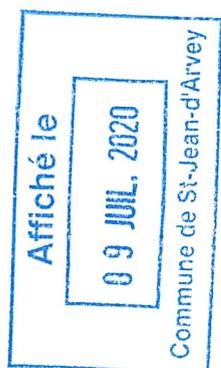
#### 1.1.4 acquisition de biens vacants et sans maître

Le maire rappelle la délibération n°125/2015, laquelle décidait du lancement d'une procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître sur le territoire de la commune de Saint Jean d'Arvey.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître, et notamment leurs modalités d'attribution à la commune.



Il expose que la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé une troisième catégorie de biens vacants et sans maître, ceux n'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels la TFNB, depuis plus de trois ans, n'a pas été acquittée ou l'a été par un tiers. En 2019, un recensement a été effectué par la Préfecture après signalement par le centre des impôts fonciers. Le compte de propriété ci-après, désigné sur la matrice cadastrale « propriétaires inconnus » a été identifié :



Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Nature
B 183	Le freney	375	Bois
B 196	Le freney	20	Bois
C 419	Moulin boiteux	600	Bois
C 592	Plan champ	1059	Landes
C 784	Les lantillères	555	Bois
C 877	Les lantillères	500	Bois
C 880	Les lantillères	38	Bois
C 884	Les lantillères	35	Bois
C 1065	Côtes rodières	80	Bois
C 1072	Côtes rodières	345	Bois
C 1091	Côtes rodières	1135	Bois
C 1239	La crouette	770	Pré
E 79	Champ tarbot	259	Bois
F 49	Aux chênes	620	Bois
F 81	Aux chênes	920	Bois

Considérant qu'aucun ayant-droit ne s'est manifesté, ces biens immobiliers reviennent à la commune de SAINT-JEAN-D'ARVEY, à titre gratuit.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître.

POUR : 19 voix      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 1.1.5 Bibliothèque municipale :

#### 1.1.5.1 Horaires d'été et Fermeture estivale

Madame Vanessa SANZO, Adjointe, informe le conseil municipal de la modification des horaires de fonctionnement de la bibliothèque pour la période estivale 2020.

En effet, afin de mieux correspondre aux besoins du service, elle propose pour la bibliothèque municipale :

- **Une fermeture au public du 1<sup>er</sup> août 2020 au 23 août 2020 inclus,**
- **Une ouverture au public le samedi matin de 9h à 12h du 4 juillet au 31 juillet 2020 et du 24 août au 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote et approuve la modification des horaires de la bibliothèque municipale du 1<sup>er</sup> août 2020 au 23 août 2020

POUR : 17 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

### 1.1.5.2 Modification du règlement de fonctionnement

Madame Vanessa SANZO, Adjointe, rapporte le travail réalisé par les bénévoles de la bibliothèque, puis elle précise qu'il est nécessaire de rectifier le guide du lecteur, afin que celui-ci corresponde mieux aux besoins du service.

La correction porte sur:

- la modification des horaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification du guide du lecteur :

POUR : 17 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

#### Horaires d'ouverture au public :

**Mercredi : 16h / 19h**

**Vendredi: 16h / 19h**

**Samedi: 9h / 12h**

#### Ouverture aux collectivités :

Ecole maternelle : Lundi : 9h / 12h

Ecole élémentaire : Lundi : 13h45 / 15h45

Relais Assistantes Maternelles : Jeudi : 9h / 9h30



### 1.1.6 Rythmes scolaires : horaires rentrée 2020/2021

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°35/2020, du 4 juin 2020, approuvant la proposition de demande de dérogation au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 pour un retour à la semaine de quatre jours.

Le conseil d'école a validé, en date du 9 juin 2020, la demande de dérogation formulée par la mairie.

Par courrier du 16 juin 2020, la commune a sollicité l'avis du Conseil Départemental de l'Education National sur ladite demande de dérogation.

Lors du C.D.E.N. du 30 juin 2020, un avis favorable a été émis.

L'organisation du temps scolaire qui en découle s'articule ainsi :

- **Semaine de quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi,**
- **Horaires : 8 heures 45 – 12 heures, 13 heures 45 – 16 heures 30, soit 24 heures d'enseignement hebdomadaire.**

le Conseil Municipal délibère et adopte l'organisation du temps scolaire comme suit :

POUR : 17 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

### 1.1.7 Accueils périscolaires

#### 1.1.7.1 Modification du règlement de fonctionnement

Madame Elodie PARENT, conseillère municipale déléguée à la petite enfance, présente à l'assemblée le règlement intérieur des accueils périscolaires fixant l'organisation des services ainsi que les tarifs de l'année scolaire 2020/2021

Elle précise que celui-ci a été réécrit afin de tenir compte des nouveaux rythmes scolaires, à savoir :

- Un accueil périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi
  - Horaires quotidiens :
    - o Garderie du matin : 7h30 – 8h35,
    - o Restauration scolaire : 12h – 13h35,
    - o Garderie du soir : 16h30 – 18h30,
  - **Pas d'augmentation des tarifs de restauration scolaire pour la rentrée 2020/2021.**
- Le règlement sera remis à chaque parent.

Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur des accueils périscolaires et approuve les tarifs des services pour l'année scolaire 2020-2021.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 1.2 -Finances :

1.2.1. Budget général 2020 : décision modificative n°1/2020,  
Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire, suite à la délibération du conseil municipal portant soutien aux associations et aux commerçants, d'effectuer une modification des prévisions du budget primitif afin de prendre en compte l'exonération des loyers et charges des bâtiments communaux occupés par les associations et les commerçants.

Le Conseil Municipal délibère et vote les modifications budgétaires annexées à la présente délibération pour l'exonération des loyers municipaux pour 4 mois

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 2. Questions diverses :

1.1. Date du prochain conseil municipal : 10 juillet 2020 pour désignation des grands électeurs de la Commune.

1.2. Madame la conseillère déléguée à la culture annonce la séance de cinéma gratuite le 24 juillet prochain avec le film YAO sur la pelouse de la salle des fêtes.

1.3. Prises de parole

Monsieur Bernard GAUTHIER demande la parole et interpelle Monsieur le Maire sur le courrier envoyé aux Sangerain(e)s et qui figure sur le site internet de la Mairie. Il fait lecture du courrier sur la partie « rumeur » concernant le marché en précisant que l'adjointe à la Vie du Village aurait dit en rencontrant une commerçante ambulante que celui-ci n'aurait plus lieu le mercredi matin mais le vendredi soir.

Monsieur Bernard GAUTHIER demande des précisions et précise que la réponse qui lui sera faite pourrait amener à des poursuites.

Monsieur le Maire répond que l'adjointe citée, Madame SANZO Vanessa pour la nommer, a été à la rencontre des commerçants sur le marché pour se présenter. Une commerçante a interpellé madame



SANZO pour savoir si le marché changerait de jour, lui suggérant de passer celui-ci au vendredi après-midi.

Madame SANZO a répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour. Si cette question arrivait un jour, les Sangerains seraient consultés.

Quelques jours plus tard, nous avons appris que le primeur ne venait plus, sans au préalable en avoir informé la municipalité.

Parallèlement, une commerçante déposait une demande en mairie pour occuper l'espace public le vendredi après-midi. Cette même commerçante envoyait un mail à ses clients pour les informer que « Dorénavant le marché de Saint Jean d'Arvey aurait lieu le vendredi après-midi, et les incitait à la soutenir dans cette démarche en écrivant en mairie. » Des Sangerains surpris de cette démarche ont transmis mails et SMS aux élus, s'interrogeant sur le fait qu'une seule personne, fût-elle commerçante, décide à elle seule de la modification du jour de marché.

Monsieur le Maire indique qu'une réponse négative a été faite pour l'occupation du domaine public le vendredi après-midi, rappelant qu'une délibération prise par l'équipe municipale précédente en 2016, arrêta le jour de marché au mercredi matin.

Faisant fi de la réponse négative, la commerçante s'est installée sur le parking devant les commerçants. Il lui a été notifié, conformément au courrier reçu et remis à nouveau en main propre, qu'elle n'avait pas l'autorisation de s'installer et qu'elle devait quitter les lieux.

Par ailleurs, le samedi 20 juin dernier, la population a appris par voie de presse (Dauphiné Libéré) que les 2 commerçants ambulants s'étaient installés à Barraux, le jour du nouveau marché étant fixé le mercredi matin. Renseignement pris, la décision de créer ce marché a été prise avant la date d'installation de notre équipe municipale.

Les Sangerains sont bien mal remerciés par ces commerçants, qu'ils ont fait vivre et soutenus pendant le confinement.

L'équipe municipale fera tout le nécessaire pour faire revivre un marché le mercredi matin.

Un appel est lancé pour trouver de nouveaux commerçants, appel relayé ce soir auprès de la minorité du conseil municipal et de la population.

